

**APPEL À CONTRIBUTIONS : EAU, DÉCHETS ET ÉNERGIE****CONTRIBUTION DES SERVICES « ASSAINISSEMENT / EAU POTABLE » AUX STRATÉGIES CLIMAT ÉNERGIE****CONTEXTE**

La COP 21 et l'Accord de Paris pour le Climat de décembre 2015 ont marqué un tournant dans la lutte contre le changement climatique. La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 affiche de fortes ambitions. Le plan climat de 2017 vise une neutralité carbone à l'horizon 2050. **Les services d'eau et d'assainissement, en tant qu'acteurs des territoires et acteurs industriels, s'engagent à travers des stratégies climat et énergie et des actions ambitieuses en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de réduction des consommations d'énergie. Cela se traduit par des actions concrètes de modification de l'exploitation des équipements existantes, et par le développement de production d'énergies renouvelables et de récupération grâce à leurs infrastructures (stations d'épuration, installations d'eau potable et réseaux d'assainissement et d'eau potable) et de compensation volontaire de leurs émissions.**

**OBJECTIFS**

Ce dossier technique traite **de la réduction des émissions de GES, de l'efficacité énergétique, de la production d'énergies renouvelables et de récupération (autoconsommation et émissions évitées) et des actions menées en matière d'émissions de GES évitées et de compensation volontaire des émissions de GES**, au niveau des services d'eau et d'assainissement et de leurs infrastructures « assainissement / eau potable ». Il concerne les nouveaux procédés, mais également des procédés éprouvés adaptés à de nouveaux territoires ou de nouveaux usages. Il concerne également les méthodes d'évaluation environnementale (BEGES, ACV, ...) qui accompagnent la mise en œuvre et le suivi des actions. Sont notamment recherchés :

- (1) les retours d'expérience ou des témoignages pragmatiques des acteurs opérationnels discutant notamment de la conception ou de l'optimisation de la production énergétique, de la réduction des émissions de GES sur ces infrastructures, ou des exemples concrets de création de puits de carbone ;
- (2) la description d'expérimentations innovantes pour répondre à ces objectifs ;
- (3) les points de vue d'experts sur les bonnes pratiques en termes de conception ou d'exploitation ;
- (4) l'évaluation de méthodes, outils, technologies participant à l'optimisation de la production d'énergie ou de la réduction des émissions de GES sur ces infrastructures.

**ÉCHÉANCIER**

Lancement de l'appel à contributions.....	03 février 2020
Date limite pour soumettre une contribution.....	<del>20 juillet 2020</del> <b>20/08/2020</b>
Publication prévisionnelle dans la revue TSM.....	1er semestre 2021

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Les articles à paraître dans la revue scientifique et technique *TSM* sont soumis à l'approbation du comité de lecture de la revue et ne doivent pas présenter un caractère publicitaire ou pseudo-publicitaire.

Le comité de lecture est un organe décisionnel, chargé de donner un avis à caractère scientifique et technique sur les articles soumis avant publication dans *TSM*, qui doivent répondre aux guides des auteurs et au présent appel à contributions.

Les différents documents dédiés aux auteurs sont disponibles sur le site Internet de TSM et les articles devront être soumis en ligne : [astee-tsm.fr/pour-les-auteurs/soumettre-un-article/](http://astee-tsm.fr/pour-les-auteurs/soumettre-un-article/). Pour toutes autres demandes, merci d'envoyer un courriel à [redaction.tsm@astee.org](mailto:redaction.tsm@astee.org).